

GUIDE PRATIQUE DU CERTIFICAT D'EXEMPTION

PREAMBULE

L'amendement 42-24 a apporté une obligation de taille : lorsqu'un produit est exempté de l'application du Code IMDG via une disposition spéciale (batterie, véhicule, aérosol, réfrigérateur, boissons alcoolisées, etc.), il est désormais obligatoire de fournir un certificat d'exemption (cf. § 5.4.4 du Code IMDG).

Si le Code IMDG a clairement défini cette obligation, qui devient aussi impérative que la présentation du document de transport (déclaration), contrairement à cette dernière, le § 5.4.4 ne définit ni le rédacteur, ni le contenu, ni le format des informations. Cette précision est parfois partiellement donnée par la disposition spéciale d'exemption, mais pas toujours.

Ce manque d'information a poussé un bon nombre d'intervenants de la logistique à se tourner vers SAFE Formation pour savoir comment faire, obtenir un guide ou un modèle de certificat. De plus, le manque de *guidelines* dans la réglementation fait que chacun peut avoir une interprétation différente, entraînant des refus de chargement si le rédacteur et le transporteur ne sont pas d'accord sur ce qui est nécessaire. SAFE Formation a essayé de répondre au mieux à cette attente, mais il aurait fallu rédiger autant de modèles que de dispositions spéciales, tant elles sont différentes et variées.

En nous appuyant sur notre expérience (pratique du Code IMDG, gestion des incidents de marchandises dangereuses), nos 30 ans de participation aux travaux de l'OMI et nos connaissances des textes réglementaires, nous avons édité ce guide en respectant trois buts voulus par le législateur :

- 1) Le certificat doit constituer un engagement attestant que les conditions de la disposition spéciale sont bien remplies (§ 5.4.4.1.2 & 5.4.4.2).
- 2) Les informations doivent être suffisantes « pour que les précautions éventuellement nécessaires au bon arrimage et à la sécurité du transport de la cargaison puissent être prises » (règle VI/2 de la Convention SOLAS).
- 3) Le certificat doit être rédigé par une personne habilitée, donc formée tel que défini aux § 1.3.1.2 & § 1.3.1.5, et en possession de l'attestation définie au § 1.3.1.1.

Pour répondre au premier but, **le certificat doit engager le signataire sur la conformité à la disposition spéciale, en s'engageant point par point sur les contraintes énoncées par celle-ci.**

Pour répondre au deuxième but, **la description de la marchandise doit être complète afin que l'intervenant puisse mettre en place les précautions nécessaires en connaissance de cause.**

Pour répondre au troisième but, **le rédacteur doit avoir été formé et être en possession d'une attestation de formation à jour de l'amendement en cours.**

Bien entendu, l'idéal serait que tous les rédacteurs aient suivi une formation initiale au Code IMDG, mais SAFE Formation est conscient que, pour certaines entreprises, il peut être difficile d'envoyer tous les rédacteurs en formation pendant deux jours.

Aussi, SAFE Formation a mis au point une formation en distanciel sur la documentation (déclaration / document de transport, certificat d'exemption, certificat d'empotage), complétée d'un module sur l'utilisation de la liste des marchandises dangereuses (§ 3.2), utilisée pour rédiger les documents. Cette formation donnera lieu à la remise de l'attestation de formation demandée.



Attention, ce document est simplement un guide destiné à faire accepter plus facilement vos marchandises exemptées. En aucun cas il ne constitue un modèle universel obligatoire ayant valeur légale : vous pouvez le modifier, l'adapter, etc.

RÉDACTION DU CERTIFICAT

Je, soussigné	1	exerçant la fonction de	2
Pour le compte de l'entreprise	3		
Située à	4		
Qui agit en tant que	5		
Certifie que le chargement décrit ci-dessous,			
Désignation officielle de transport	6	Numéro ONU	7 Classe 8
Composé de	9 KG (net)	Emballé dans	10
Embarquant sur le navire	11	à destination de	12
satisfait intégralement les conditions d'exemption prévues par la Disposition Spéciale n° 13 du Code IMDG, et qu'à ce titre, il est exempté de l'application des autres dispositions du Code. Ce certificat est établi conformément au paragraphe 5.4.4.2 du Code IMDG et à la Règle VI/2 de la Convention SOLAS			

Point 1

Nom de la personne qui doit signer (elle doit avoir effectué une formation au code IMDG).

Point 2

La fonction et la responsabilité doivent permettre d'avoir accès et de vérifier la conformité des informations du certificat.

Point 3

Nom de l'entreprise pour le compte de laquelle le signataire s'engage ; il ne s'agit pas toujours de l'entreprise qui l'emploie, par exemple dans le cas d'une fonction externalisée.

Point 4

Lieu de l'entreprise pour le compte de laquelle le certificat est rédigé.

Point 5

Les lecteurs du certificat ont besoin de connaître le rôle de l'intervenant dans la chaîne logistique (cela peut être l'expéditeur, l'empoteur, le fabricant, laboratoire d'analyse, etc....). Attention, si la disposition spéciale indique qui doit rédiger, il importe que ce soit strictement conforme à ce qui est demandé.

Points 6 à 8

Ces informations se trouvent dans la liste des marchandises dangereuses (3.2 du Code IMDG). Si vous n'êtes pas familier avec celle-ci, n'hésitez pas à suivre la formation distancielle sur la documentation.

Points 9 & 10

Indiquez le poids net, le nombre et le type d'emballage au minimum. N'hésitez à compléter par d'autres informations si cela vous semble nécessaire.

Points 10 & 11

Ces informations servent à rassurer le lecteur que cela concerne bien le chargement concerné par le certificat. Mais vous pouvez les remplacer ou ajouter des informations tel que le numéro de voyage et le numéro de BL

Point 13

Numéro de la disposition spéciale permettant l'exemption.

JUSTIFICATIONS DE L'EXEMPTION

Démontrer point par point la conformité aux conditions de la disposition spéciale (DS).

Indiquer de manière synthétique les éléments factuels ou techniques démontrant que la matière, la substance ou l'objet satisfait aux conditions fixées par la disposition spéciale.

Par exemple en **fonction de la disposition spéciale**, il faudra indiquer :

La composition, le nom physique du composant

La quantité et la concentration,

Le traitement,

La conformité aux normes de fabrication

Les caractéristiques physiques (formes particulières du produit ; exemple : granulé, perle, poudre, etc.)

La méthode / la solution d'emballage satisfaisante

Note : **Il ne faut pas hésiter à reprendre mot pour mot des passages de la disposition spéciale afin de bien montrer que le rédacteur a pris en compte** l'ensemble des éléments de la disposition spéciale pour faire valoir l'exemption du produit.

PIÈCES JOINTES

N'hésitez pas à ajouter des pièces jointes. Elles prouvent que vous avez constitué un dossier solide, de nature à rassurer les parties concernées et à favoriser l'acceptation du chargement

- Un rapport d'essai ou d'analyse délivré par un laboratoire reconnu,
- La MSDS (ou FDS).
- Attestation de formation du signataire (cela rassure le transporteur sur votre sérieux)
- Certificats d'analyse
- Rapports d'essais
- Documents techniques
- Rapport d'expert
- Engagement du fabricant
- Etc..

Citer et mentionner chaque pièce ajoutée / jointe dans les motifs et de l'exemption, le cas échéant.

CERTIFICAT D'EXEMPTION

Conforme au paragraphe 5.4.4.2 du Code IMDG (A42-24)

Je, soussigné _____ exerçant la fonction de _____

Pour le compte de l'entreprise _____

Située à _____

Qui agit en tant que _____

Certifie que le chargement décrit ci-dessous,

Désignation officielle de transport _____ Numéro ONU _____ Classe _____

Composé de _____ KG (net), Emballé dans _____

Embarquant sur le navire _____ à destination de _____

satisfait intégralement les conditions d'exemption prévues par la Disposition Spéciale n° _____ du Code IMDG, et qu'à ce titre, il est exempté de l'application des autres dispositions du Code. Ce certificat est établi conformément au paragraphe 5.4.4.2 du Code IMDG et à la Règle VI/2 de la Convention SOLAS

JUSTIFICATION DE L'EXEMPTION

Signature et cachet: